
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 22.005

L'an deux mille vingt-deux, le 14 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 07 janvier 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 07 janvier 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT – MODIFICATION TARIFAIRE

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : 2 absentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier les tarifs du stationnement payant concernant les parkings de Pontailiac (Avenue de Paris et Casino de Pontailiac), l'Ancien Casino Quai de Monastir et du Marché central à compter du 1^{er} avril 2022.

Accusé de réception en préfecture
N° : 20230610001
Date de télétransmission : 17/01/2022
Date de réception préfecture : 17/01/2022

Parking de Pontailiac - Avenue de Paris (64 places)

- Surveillance du 1er avril au 30 septembre de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 19 heures 30.
- Durée maximale de 8 heures 30.
- Forfait post stationnement de 25 € (vingt-cinq euros).
- Forfait post-stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros).

Temps	Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Du 01/07 au 31/08
0h 00mn 01s à 1 h 00mn 00s	1,40 €	1,60 €
1h 00mn 01s à 2h 00mn 00s	2,80 €	3,20 €
2h 00mn 01s à 3h 00mn 00s	4,20 €	4,80 €
3h 00mn 01s à 4h 00mn 00s	5,60 €	6,40 €
4h 00mn 01s à 5h 00mn 00s	7,00 €	8,00 €
5h 00mn 01s à 6h 00mn 00s	8,40 €	9,60 €
6h 00mn 01s à 7h 00mn 00s	9,80 €	11,20 €
7h 00mn 01s à 8h 00mn 00s	11,20 €	12,80 €
8h 00mn 01s à 8h 30mn 00s	25,00 €	25,00 €

Parking du Casino de Pontailiac (80 places)

- Surveillance du 1er avril au 30 septembre de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 19 heures 30.
- Durée maximale de 4 heures.
- Forfait-post stationnement de 25 € (vingt-cinq euros).
- Forfait-post stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros).

Temps	Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Du 01/07 au 31/08
0h 00mn 01s à 1h00	1,40 €	1,60 €
1h 00mn 01s à 2h 00	2,80 €	3,20 €
2h 00mn 01s à 3h 00	4,20 €	4,80 €
3h 00mn 01s à 3h 30mn 00s	7,00 €	8,00 €
3h 30mn 01s à 4h 00mn 00s	25,00 €	25,00 €

Parking de l'Ancien Casino Quai de Monastir (140 places)

- Surveillance du 1^{er} avril au 30 septembre de 9 heures à 24 heures.
- Durée maximale de 15 heures.
- Forfait post-stationnement de 25 € (vingt-cinq euros).
- Forfait post-stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros).

Temps	Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Du 01/07 au 31/08
0h 00mn 01s à 1h00	1,40 €	1,60 €
1h 00mn 01s à 2h 00	2,80 €	3,20 €
2h 00mn 01s à 3h 00	4,20 €	4,80 €
3h 00mn 01s à 4h 00	5,60 €	6,40 €
4h 00mn 01s à 5h 00	7,00 €	8,00 €
5h 00mn 01s à 6h 00	8,40 €	9,60 €
6h 00mn 01s à 7h 00	9,80 €	11,20 €

7h 00mn 01s à 8h 00	11,20 €	12,80 €
8h 00mn 01s à 9h 00	12,60 €	14,40 €
9h 00mn 01s à 10h 00	14,00 €	16,00 €
10h 00mn 01s à 11h 00	15,40 €	17,60 €
11h 00mn 01s à 12h 00	16,80 €	19,20 €
12h 00mn 01s à 13h 00	18,20 €	20,80 €
13h 00mn 01s à 14h 00	19,60 €	22,40 €
14h 00mn 01s à 15h 00	25,00 €	25,00 €

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220114-DCM22-005-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 17/01/2022

Parking du Marché Central (180 places)

- Surveillance du 1^{er} septembre au 30 juin de 8 heures 30 à 12 heures 30.
- Surveillance du 1^{er} juillet au 31 août de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 19 heures 30.
- Durée maximale de 3 heures 00 mn (30 mn gratuites/jour).
- Forfait post-stationnement de 25 € (vingt-cinq euros).
- Forfait post-stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros).

Temps	1 fois par jour	A compter du 2 ^{ème} paiement
0h 00mn 01s à 0h 30mn 00s	Gratuit	0,60 €
0h 30mn 01s à 1h 00mn 00s	0,60 €	1,20 €
1h 00mn 01s à 1h 30mn 00s	1,20 €	1,80 €
1h 30mn 01s à 2h 00mn 00s	1,80 €	2,40 €
2h 00mn 01s à 2h 30mn 00s	6,00 €	6,00 €
2h 30mn 01s à 3h 00mn 00s	25,00 €	25,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'abroger la délibération n° 18.003 du 02 février 2018 déterminant le barème tarifaire de paiement immédiat de la redevance de stationnement et du forfait post-stationnement sur les parkings de Pontailac (Avenue de Paris et Casino), de l'Ancien Casino Quai de Monastir et du Marché Central,
- d'instituer le nouveau barème tarifaire de paiement tel que mentionné ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 janvier 2022
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Le Maire,
Patrick MARENGO

